



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT

ET DE LA FORMATION

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE

LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

SECTION PROMOTION PROFESSIONNELLE

Notice relative à la préparation à l'épreuve écrite du concours interne d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Session 2014

PUBLIC CONCERNE PAR LA PRÉPARATION

Cette préparation s'adresse aux agents de la filière administrative du ministère de l'intérieur dans les conditions suivantes :

- Justifier de quatre ans au moins de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours. Pour déterminer les 4 années requises, ne seront pas prises en considération les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique.

- Se trouver à la date de clôture des inscriptions en position d'activité, de détachement ou en congé parental.

Les candidats qui souhaitent s'assurer qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté et connaître les modalités d'organisation du concours sont invités à se rapprocher du ministère de la fonction publique, en allant sur le site suivant : www.fonction-publique.gouv.fr.

OBJECTIF DE LA PRÉPARATION

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite d'admissibilité qui consiste en la « rédaction à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées » (durée : 4 heures ; coef 4).

DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION ÉCRITE

Cette préparation consistera en la réalisation de plusieurs exercices d'entraînement à l'épreuve d'admissibilité selon un calendrier qui sera transmis ultérieurement.

DEVOIRS DU PRÉPARANT

Les candidats inscrits à cette préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;

- effectuer un minimum de 3 devoirs proposés au cours de la préparation.

A défaut, toute inscription pour la prochaine session ou une autre préparation ne sera pas prise en compte.

INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- le formulaire de demande de préinscription complété (dactylographiée) par le candidat et signé par le supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation ;
- une lettre de motivation **manuscrite** de deux pages maximum ;
- un curriculum vitae détaillé.

Ce dossier devra être ensuite scanné et adressé par mail à l'adresse suivante : gestionnaire5-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard **le vendredi 13 juin 2014, délai de rigueur**. (Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation).

Les candidats qui disposent de leur numéro de matricule (indiqué sur la carte agent) doivent impérativement le mentionner sur la fiche d'inscription.

FINANCEMENT

Les frais pédagogiques de la préparation sont pris en charge par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Toutefois, la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par session et par apprenant.

OBSERVATIONS

L'attention des candidats est appelée sur le fait que la réussite au concours implique une scolarité de 12 mois au sein de l'un des cinq instituts régionaux d'administration : Bastia, Lille, Lyon, Metz, ou Nantes. Pour tout renseignement complémentaire, il convient de consulter les sites internet de ces instituts.

Par ailleurs, l'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours. Il appartient à chacun, le moment venu, de s'y inscrire en consultant les conditions d'inscription sur le site de la DGAFP ou de l'IRA pour lequel le candidat a postulé.

Les candidats admissibles bénéficieront d'une préparation à l'épreuve orale d'admission. Cette préparation sera organisée au centre national de formation à Lognes.